

En cas de malaise ou d'effets indésirables

- > **J'accompagne la personne à l'écart**, dans un espace sécurisé, et ne la laisse pas seule
- > Si elle est consciente, **je l'interroge sur les raisons de son état**
- > Si elle est en état de rentrer, **je la fais raccompagner par un proche** présent ou lui demande de prévenir un proche. Je peux également, si son état le permet, la faire raccompagner par un taxi.
- > Si la personne a des **maux de tête**, des **vertiges**, des **nausées/vomissements** ou est **inconsciente**, elle fait peut-être une surdose. **J'appelle les secours sans tarder**

URGENCES MEDICALES

☎ 15 ☎ 112 depuis un portable

- > Si la personne déclare **avoir été agressée** ou **ne pas comprendre son état** (symptômes qui ne sont pas en rapport avec ce qu'elle a consommé) :

- Je l'isole et ne la laisse pas seule,
- Je conserve si possible la boisson consommée et les verres vides,
- J'appelle la police ou la gendarmerie

POLICE / GENDARMERIE

☎ 17 ☎ 112 depuis un portable

- J'appelle les secours en cas de nécessité

URGENCES MEDICALES

☎ 15 ☎ 112 depuis un portable

Strasbourg.eu
eurométropole



**La soumission chimique
est punie
de 5 ans de prison
et de 75 000 € d'amende.**

**GHB, GBL, médicaments
et autres substances**

**Protégez
vos
client·es !**



La soumission chimique, c'est quoi ?



La soumission chimique est l'administration à une personne, à son insu, d'une substance en vue d'altérer son discernement ou le contrôle de ses actes.

Les substances utilisées provoquent une somnolence, une perte de connaissance de la victime, voire une amnésie.

Il peut s'agir :

- > Du **GHB** (acide gammahydroxybutyrique) et du **GBL** (gammabutyrolactone),
- > D'autres médicaments ou substances illicites.

Sous **forme liquide ou de poudre**, elles peuvent être pré dosées et contenues dans des fioles, seringues ou pochons.

Ces effets peuvent également être provoqués par une consommation excessive d'alcool ou l'alliance de plusieurs substances [polyconsommation].

Il est possible que la victime soit également vulnérable à un produit qu'elle a consommé volontairement ou sur incitation d'une autre personne.

Une substance comme le GHB peut être détectée jusqu'à 6h dans le sang après son ingestion et jusqu'à 8 à 10h dans les urines.

Les peines encourues par l'agresseur



- > La soumission chimique est punie de **5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende** [article 222-30-1 du Code pénal] lorsqu'elle est commise pour commettre un viol ou une agression sexuelle,
- > C'est également une **circonstance aggravante** de ces infractions [articles 222-24 15° et 222-28° du Code pénal].

Ce que je peux mettre en place dans mon établissement pour protéger ma clientèle



- > **Je sensibilise** les équipes à ces risques. Plus d'informations : www.drogues.gouv.fr,
- > **Je suis formé-e** au permis d'exploitation et j'ai sensibilisé mes salarié-es à la lutte contre les consommations à risque d'alcool,
- > Je m'assure que les **actes réflexes** à mettre en œuvre lors des soirées soient **bien connus** (voir ci-après),
- > Si besoin, **je sollicite l'intervention de la police ou de la gendarmerie nationale** ainsi que des **spécialistes en addictologie** pour une sensibilisation, connaître les effets des produits et les identifier visuellement. Pour localiser ces spécialistes : www.drogues-info-services.fr
- > **Je relaie des messages de prévention** [affichage, sets de table, sous verre, verre, menu et carte de consommation...]

Durant les soirées



En tant que professionnel.le du milieu festif, je mets en place l'ensemble des dispositifs permettant de **prévenir**, **d'informer** et de **réagir** en cas de soumission chimique.

Les bons gestes à adopter :

- > **être attentif à la présence de fioles, seringue, poudre..**
- > **protéger les consommations** de la clientèle en adoptant les systèmes de protection anti-drogues existants [couvertres pour verre...]



Je suis attentif-ve aux **comportements anormaux** : signes d'ivresse, de somnolence, nausées, vertiges, étourdissement, vomissement...



Je demande à mes équipes de me **signaler tout comportement suspect**,



Je suis vigilant-e sur ce qui se passe dans les **endroits les plus isolés** (toilettes, extérieurs privés...) et sur les personnes présentant des signes d'ivresse qui quittent l'établissement. Je peux leur proposer un dépistage de l'imprégnation alcoolique dans mon établissement.